



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 18 décembre 2019 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. HERGAT Michel	M. BARBE Jérôme
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu	M. BAUR Denis
M. DI BARTOLOMEO R	Mme FRIIO Marie-Rose	M. PHILIPPE Lionel	M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy	Mme CEDAT-VERGNE N.	M. LA VAULLEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel
M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno
M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie	Mme BEY Michèle	M. FRIJO Antoine
M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge
Mme KHAMASSI Kheira	M. LAVAUT José	M. MEDVES Jean-François	M. PERON Patrick
Mme SPERANDIO F.	M. TOCZEK Jean-Paul		

Procurations :

M. CINO Frédéric	a donné procuration à	M. JURCZAK Serge
M. BOGUET Henri		M. ANDRE René
M. LOUIS Jean-Charles		M. BECKER Patrick
M. CHRISTNACKER D.		Mme RENAUX Patricia
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
Mme ZYDEK Christine		M. NOEL Guy
Mme BRIER Marcelle		M. SAPIN Bruno
M. OCTAVE Henri		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. KLOP Jean	M. LEBOURG Gérard	M. PERLATI Daniel
M. SZUREK Michel	Mme SASSELLA Sylvie	M. LANGENFELD Guy
M. IORIO Antoine		

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François	M. WANNINGER J.-Marc	M. DORVEAUX Lionel
Mme FICARRA Béatrice	M. BROUILLET Laurent	

La séance débute à 18h12.

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 33
Procurations : 8
Absents : 17

Installation de Mme BEY au point 2. Arrivée de M. GREINER au cours du point 3

A partir du point 3 :

Membres en exercice : 59
Présents : 35
Procurations : 8
Absents : 16

Au cours du point 4, sortie de M. BAUR

A partir du point 4 :

Membres en exercice : 59
Présents : 34
Procurations : 8
Absents : 17

A partir du point 6 :

Au cours du point 6 retour de M. BAUR et arrivée de M. BARBE.

M. BAUR, M. BECKER, M. PETERMANN, M. SAPIN membre du CA de la SODEVAM ne participent pas au vote.

Membres en exercice : 59
Présents : 36
Procurations : 8
Absents : 15

A partir du point 8 :

Au cours du point 8, arrivée de M. PERRON et de M. LORENTZ

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 8
Absents : 13

Pour le vote du point 10 :

M. BARBE (PDG de Trans Fensch) ne participe pas à la prise d'acte.

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 8
Absents : 13

A partir du point 13 :

Au cours du point 13, arrivée de Mme CEDAT-VERGNE

Membres en exercice : 59
Présents : 39
Procurations : 8
Absents : 12

A partir du point 21 :

Au cours du point 21, sortie de M. FERRERO

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 8
Absents : 13

La séance est levée à 19h05.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, responsable juridique du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
M. DEFAZIO Jérémy, chargé de communication et marketing du SMiTU

POINT 22 – DELIBERATION N° 2019/81 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019/44 - CESSION A TITRE ONEREUX D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DU DOMAINE PRIVE DU SMITU

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SMiTU n°2019/44 en date du 25 septembre 2019 ;

Considérant que cette délibération précisait que le dépôt situé rue Saint Fiacre à Thionville serait vendu à la Société Philippe Dépannage ;

Considérant que cet acheteur a fait savoir au Syndicat, que cet ensemble immobilier serait acheté par une Société civile immobilière (SCI) dénommée : SCI PHILIPPE DEPANNAGE ;

Considérant qu'il convient à ce titre modifier ladite délibération et d'acter que le dépôt sera vendu à la SCI PHILIPPE DEPANNAGE, dont le siège social est domicilié 10 rue saint Fiacre à Thionville (57100) ;

Considérant que toutes les autres dispositions de la délibération précitées restent inchangées ;

Le Bureau Syndical du 3 décembre et la commission Finances – Personnel du 11 décembre 2019 ont donné un avis favorable.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de se prononcer en faveur de la cession de cet ensemble immobilier aux conditions du présent rapport ;
- de modifier en conséquences la délibération n°2019/44 ;
- d'autoriser le Président du SMiTU à signer tout acte juridique et/ou document afférents à cette cession ;
- d'autoriser le Président du SMiTU, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical, décide

- de se prononcer en faveur de la cession de cet ensemble immobilier aux conditions du présent rapport ;
- de modifier en conséquences la délibération n°2019/44 ;

- d'autoriser le Président du SMiTU à signer tout acte juridique et/ou document afférents à cette cession ;
- d'autoriser le Président du SMiTU, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 19 Décembre 2019
Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Roger Schreiber", written over the circular stamp.